Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 15 Avril 1887 No. 27.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LE CANADA AU XIXe SIÈCLE.

Trois siècles sont passés et les peuples sauvages
Qui foulaient autrefois l'herbe de nos rivages,
Comme une ombre sont disparus.
Il est vaincu le Dieu de l'Iroquois terrible !
Et les adorateurs de la croix invincible
Comme ces blés se sont accrus.

Stadaconé n'est plus ; et sur son promontoire
Québec dresse son front tout rayonnant de gloire,
Du passé vivant souvenir !
Les murs d'Hochelaga sont tombés en poussière,
Et Montréal drapant une robe princière,
Marche à grands pas vers l'avenir.

Les moissons et les fleurs reculent les savanes,
Et les grandes cités remplacent les cabanes
Sur les rives du Saint-Laurent :
Les villages riants émaillent nos campagnes,
Et des bocages verts, aux flancs de nos montagnes
S'élancent nos clochers d'argent.

Oh ! si tu revenais sur la rive fleurie,
Que ton cœur généreux nous légua pour patrie,
Noble père de nos aïeux !
Comme ton cœur charmé bondirait d'allégresse,
En voyant tes enfants tout brillants de jeunesse,
Grandis, prospères et joyeux.

O Cartier, gloire à toi ! l'œuvre de ton génie
Etait sublime et sainte, et ton Dieu l'a bénie,
En récompense de ta foi ;
Ce grain de sénevé de l'œuvre évangélique !
Va produire bientôt un arbre magnifique !
O Cartier, gloire à toi !

A. B. Routhier.

PENSÉES.

—Il faut tenir votre parole, même à l'égard de votre ennemi, et considérer non pas à qui, mais par qui vous avez juré fidélité.

—C'est une excuse très-honteuse que celle-ci : Je n'ai pas réfléchi.

—L'amour ne connait pas la mesure du temps : il nait, fleurit et mûrit en une heure.

—Tout pays civilisé a sa capitale, et il faut une tête aux nations comme aux individus.

—La vérité a des ressources contre nous, quel que soit l'éloignement où notre esprit la tient

—Il faut s'abaisser pour obtenir des abaissements.

—La première règle de toute tentation est d'être plausible, afin d'être efficace.

L'ORDRE ET L'ECONOMIE SUR UNE FERME.

Le cultivateur qui tient à une culture payante doit toujours faire régner le plus grand ordre et la plus grande économie dans l'exécution des travaux de la terre. En agriculture, le temps perdu ne se répare plus, et les pertes qu'il occasionne ruinent la terre et son propriétaire ; cependant il faut beaucoup moins chercher un travail forcé que chercher à le bien exécuter. Les travaux des champs, bien exécutés, offrent toujours de grands bénéfices ; mais le travail fait avec trop de précipitation et mal fait est celui qui ruine le cultivateur. Qu'on y réfléchisse bien ; les conséquences qui en découlent, méritent qu'on évite cet état de choses et que l'on dirige les travaux d'une ferme avec réflexion et prudence. Agissons avec ordre et économie, même à l'égard des moindres détails des opérations d'une ferme. Le succès est à ce prix. Pensons-y bien.

UN REVEILLON D'ARTISTES.

Ceci se passa en 1841.

Par une froide et brumeuse soirée de décembre, le vingt-quatrième jour du dit mois.

Un homme de haute taille, appuyé sur un bâton, suivait péniblement la rue Mazarine ; ses vêtements, insuffisants pour se garantir des morsuses de la bise qui, ce soir-là, soufflait avec rage, se composaient d'un pantalon d'été, d'une vieille redingote boutonnée jusqu'au menton ; un chapeau à larges bords rabattu sur son visage ne laissait voir qu'une longue barbe et de grands cheveux blancs tombant sur ses épaules voutées. Il portait sous le bras un objet de forme oblongue enveloppé dans un mouchoir à carreaux.

Il traversa le pont et la place du Carrousel, gagna le Palais Royal, fit le tour du jardin, s'arrêtant plusieurs fois ; puis, comme si les flots de lumière, les parfums savoureux des mets exquis, offerts aux consommateurs par des restaurateurs préparant leurs joyeux réveillons, lui eussent donné le vertige, il s'éloigna vacillant sur ses jambes et vint échouer cour des Fontaines ; là, il releva la tête, voyant de la lumière à toutes les fenêtres de cette ruche ouvrière où la vie bourdonne tenue en laisse par le travail, il s'abrita sous un auvent placé au dessus de l'allée faisant l'angle de ce passage fréquenté, posa son bâton à la portée de sa main, s'accota contre le mur, dénoua le mouchoir à carreaux qui laissa voir un violon, s'assura que les cordes de l'instrument étaient toutes à leur poste, les remonta d'une main tremblante, plia le mouchoir en quatre, le posa sous son menton, appuya dessus le violon et commença une mélopée si triste, si discordante, que deux ou trois polissons qui s'étaient placés devant lui se sauvèrent en disant que c'était une musique à porter le diable en terre ; un chien couché non loin de là se mit à hurler, et les passants accélérèrent le pas. L'homme, découragé, s'assit tristement sur la marche de l'allée, posa son instrument sur ses genoux en murmurant : "Je ne peux plus jouer !... Mon Dieu !... Mon Dieu !" et un véritable sanglot s'échappa de sa gorge.

***

A ce moment et par cette même allée longue et sombre, arrivaient trois jeunes gens fredonnant sur un air vogue :

Lorsque deux élèves du Conservatoire,
Rencontrent un élève du Conservatoire,
Cela fait trois élèves du Conservatoire,
Enchantés, ravis, bien contents de se [voir.
Très loin, bien loin, fort loin du dit Con- [servatoire.

Ils n'aperçurent pas tout d'abord le joueur de violon ; l'un le heurta du pied l'autre renversa son chapeau et le troisième resta tout saisi en voyant se redresser et sortir de l'ombre ce grand vieillard à mine fière et humble tout à la fois.

"Pardon," Monsieur !...est-ce que nous vous avons fait du mal ?

—Mon," répondit le violoniste en se baisant péniblement pour ramasser son chapeau ; mais un des jeunes gens le devança et le lui rendit, pendant que son camarade, avisant l'instrument, questionna : Vous êtes musicien, Monsieur ?

—Je l'étais autrefois, soupira le pauvre homme, et deux grosses larmes descendirent lentement dans les rides profondes qui sillonnaient ses joues.

"Qu'avez-vous, vous souffrez ?.. pouvons-nous vous venir en aide ?"

Le vieillard regarda les trois jeunes gens !...puis il leur tendit son chapeau : "Faites-moi l'aumône...je ne peux plus gagner ma vie en jouant du violon...j'ai les doigts ankylosés ; ma fille se meurt de la poitrine et aussi de misère !..."

***

Il y avait tant de douleur dans l'accent de ce vieil homme !.. que les jeunes gens en furent secoués de la tête aux pieds ; bien vite il mirent la main à leur gousset et en retirèrent tout ce qu'ils possédaient ! Hélas !... le premier 50 centimes !... le second 30 !... et le troisième un morceau de colophane !... Total, seize sous pour soulager tant d'infortune !... C'était peu !... ils se regardèrent piteusement !...

"Amis ! s'écria, tout ému, celui qui avait questionné le malheureux, un coup de collier et trois coups de cœur !... C'est un confrère !... Toi, Adolphe, prends le violon et accompagne Gustave, pendant que notre ami Charles fera la quête !"

Aussitôt dit, aussitôt compris !... Les voilà relevant les collets de leurs paletots ébouriffant et ramenant leurs cheveux sur les yeux !... "Maintenant de l'entrain et de l'ensemble !... Un soir de Noël, le bon Dieu doit être dans sa stalle !

"Il s'agit de lui soutirer un premier prix. En avant ton morçeau de concours, Adolphe, pour amasser du monde !.."

Sous les doigts exercés du jeune virtuose, le violon du pauvre résonna joyeusement et le *Carnaval de Venise* s'égrena avec un brio extraordinaire ; toutes les fenêtres se rouvrirent, les passants s'attroupèrent, des applaudissements éclatèrent de toutes parts et beaucoup de pièces blanches tombèrent dans le chapeau du vieillard, placé bien en évidence sous le réverbère. Après un temps d'arrêt, le violon préluda à nouveau. "A toi, Gustave, commanda Charles."

Le jeune homme dénommé chanta : *Viens, gentille dame !...* avec une voix de ténor, vibrante, chaude, superbe ! Et l'auditoire ravi, criait : bis ! bis ! bis !.... Et la quête allait grossissante, la foule devenait de plus en plus compacte. Devant ce succès et cette recette, le promoteur de l'idée ajouta : "Allons, pour finir, le trio de *Guillaume Tell !....* Adolphe, mon vieux, tout en nous accompagnant, abuse de tes notes basses pendant qu'avec ma voix je vais barytonner de mon mieux : toi, Gustave, mon beau ténor, quelques coups de ciel, et les alouettes vont tomber toutes rôties."

Le trio commença !... Alors le vieillard, qui jusque-là était resté immobile, n'osant en croire ni ses yeux ni ses oreilles, craignant d'être le jouet d'un songe, se redressa de toute sa hauteur, l'œil brillant, le visage transfiguré et, saisissant son bâton, il se mit à battre la mesure avec tant de maëstria que sous son impulsion les jeunes exécutants électrisèrent, enthousiasmèrent la foule, qui leur ménagea ni ses bravos ni son argent.

Il en tombait des fenêtres, il en sortait de toutes les poches, et Charles eut fort à faire rien que pour ramasser ce qu'on jetait en dehors du chapeau,

Le concert fini, l'attroupement se dispersa lentement.

Les jeunes gens s'approchèrent du vieillard suffoquant d'émotion !... "Vos noms ? murmurait le pauvre homme, pour que ma fille les place dans ses prières.

—Le premier dit : je m'appelle la Foi !

—Moi, l'Espérance, ajouta, le second !

—Alors, je suis la Charité ! fit le troisième en déposant devant lui le chapeau débordant de monnaie.

—Ah ! Messieurs ! Messieurs !... sachez du moins qui vous venez d'obliger si généreusement !... Je me nomme Chapner, je suis Alsacien... pendant dix ans j'ai été chef d'orchestre à Strasbourg, j'ai eu l'honneur d'y monter *Guillaume Tell !...* Hélas ! depuis que j'ai quitté mon pays, le malheur, la maladie et la misère m'ont accablé. Vous venez de me sauver la vie ! Grâce à cet argent, je pourrais retourner à Strasbourg où je suis connu, où l'on s'intéressera à ma fille ! L'air natal lui rendra la santé !.... Vos jeunes talents que vous avez mis si simplement au service de ma misère seront bénis, je vous le dis et vous le prédis : vous serez grands parmi les grands !

***

—Ainsi soit-il !" répondirent les trois amis. Puis, se prenant par le bras, ils continuèrent leur route !!!

Braves êtres, ils ont sans doute oublié ce réveillon d'artistes où leur âmes seules se mirent à table !...

Mais si vous êtes curieux, lecteurs, de savoir comment s'est accomplie la prédiction du vieux Chapner, je puis, en commettant une grosse indiscrétion, vous révéler les noms des trois élèves du Conservatoire !.. dont la modestie se formalisera certainement !... Tant pis !... fallait pas qu'ils y aillent !!!

Et puis, qui sait si ces lignes ne tomberont point sous les yeux de la fille du vieil Alsacien !... Et si elle ne sera pas bien heureuse de savoir à qui elle doit la vie !

Le ténor s'appelait Gustave Roger.

Le violoniste, Adolphe Hermann.

Le quêteur, Charles Gounod.

Le Manitoba.
Vendredi, 15 Avril 1887.

LA LEGISLATURE.

La première session de la sixième législature de Manitoba, s'est ouverte hier après-midi à 3.00 heures. Tous ceux qui s'étaient rendus pour assister aux délibérations ne purent être admis tant il y avait foule. Les principaux dignitaires de l'église et de l'état étaient présents.

Son honneur le lieutenant-gouverneur Aikins accompagné de tous les officiers des bataillons stationnés à Winnipeg, fit son entrée au bruit du canon.

Après l'élection de M. David Glass comme orateur de la nouvelle assemblée, le lieutenant gouverneur fit lecture du discours du trône suivant :

M. l'Orateur et Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'éprouve beaucoup de plaisir de vous rencontrer à l'ouverture de cette première session de la sixième Législature de la Province.

Le cinquantième anniversaire de l'avénement au Trône de Notre Bien-Aimée Souveraine, tombant cette année, vous serez appelés avec les autres loyaux sujets de la Couronne à témoigner votre joie de ce qu'il a été réservé à Sa Gracieuse Majesté, de présider aux destinées de l'Empire pendant cette longue période, et à unir vos ferventes prières aux leurs pour la conservation de sa précieuse santé, afin qu'elle puisse continuer de remplir la haute position, qu'elle a honorée par ses vertus, comme femme, et sa sagesse comme souveraine.

Vous serez appelés à donner votre considération à l'adoption d'une mesure autorisant le gouvernement de la Province à construire, exploiter ou louer une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg et se rendant à un point à ou près de la ville de West-Lynne.

Vous aurez aussi à considérer les moyens que vous croirez les plus efficaces, au meilleur de votre jugement, pour hâter l'achèvement du chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, dont quarante milles, à ma grande satisfaction, ont été construits et sont prêts à être mis en opération, grâce à l'aide accordée à la compagnie en vertu des dispositions de l'acte de l'aide aux chemins de fer de 1885.

Je vous félicite de l'extension du réseau de chemins de fer de la Province, grâce encore aux dispositions de l'acte ci-dessus mentionné. Aujourd'hui la partie ouest de Manitoba possède des facilités de communication, qui, bien qu'elles ne soient pas les meilleures possibles, donnent cependant aux colons accès à des marchés où ils peuvent écouler le surplus de leurs produits.

L'on vous demandera de donner l'autorité nécessaire pour en appeler au Gouvernement Impérial pour obtenir de l'aide au cas où les autorités fédérales persisteraient dans leur politique de désaveu des chartes de chemins de fer qui doivent être exploités entièrement dans les anciennes limites de la Province de Manitoba.

Vous serez appelés à réviser et refondre les actes des Cours de Vérification et des Cours de Comté et à donner votre attention à des actes pour amender les actes "Electoral," "Municipal," de la "Propriété Réelle," "des Licences," de "l'Asile des Aliénés," et de "l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé."

Je ferai en sorte que les comptes publics de l'année dernière et les estimations du prochain exercice vous soient soumis à la date la plus rapprochée qu'il sera possible.

Je vous félicite en outre du nombre toujours croissant d'immigrants qui arrivent chaque jour et dont un grand nombre s'établit dans la Province. A ce sujet, l'on vous demandera d'adopter de nouvelles mesures pour répandre les informations afin d'engager le plus d'immigrants possible à profiter des avantages d'établissement que leur offre la Province.

L'on est actuellement à appliquer une réorganisation du Service Civil, qui aura pour résultat une économie notable dans cette branche de l'administration.

Je vous laisse maintenant à la considération de ces mesures et des autres qui vous seront soumises, avec l'intime conviction que vous en disposerez de manière à vous en attirer du crédit personnellement et à l'avantage de la Province.

Après le départ du lieutenant-gouverneur, et quelques affaires de routine, deux bills furent introduits, le premier par l'hon. M. Norquay pour incorporer la compagnie du chemin de fer *Manitoba Central* et l'autre par l'hon. M. Hamilton pour incorporer une autre compagnie de chemin de fer *The Winnipeg and Southern*. Ces deux projets de loi subissent leur première et deuxième lecture et sont renvoyés au comité général de la chambre.

Puis la chambre s'ajourna jusqu'à 3 heures aujourd'hui.

PARLEMENT FEDERAL.

La première session du nouveau parlement fédéral s'est véritablement ouvert à Ottawa hier après-midi, au milieu de la pompe accoutumée. Son Excellence le Marquis de Lansdowne, gouverneur-général, fit la lecture du discours du trône suivant que nous traduisons du texte anglais obtenu par le télégraphe :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

A l'ouverture de ce nouveau Parlement, c'est pour moi un devoir agréable, que de vous féliciter de la prospérité générale du pays, et de la perspective d'une nouvelle période de paix et de progrès.

Je suis convaincu que vous vous unirez aux autres loyaux sujets de Sa Majesté la Reine, pour lui offrir vos sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire de son avénement au trône et former des vœux ardents pour qu'elle puisse encore pendant longtemps régner sur ses vastes domaines.

La place éminente que le Canada a occupée à l'Exposition Coloniale et à celle de l'Inde récemment tenues à Londres, a contribué à faire connaître la Puissance davantage et sous un jour plus favorable, et aura pour résultat immédiat un progrès sensible en attirant l'attention sur les avantages que notre pays offre pour l'agriculture, et en y faisant venir le capital nécessaires au développement de ses ressources naturelles.

Les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis au sujet de la question des pêcheries pour lesquelles mon gouvernement a été consulté et a reçu les informations les plus complètes, se poursuivent actuellement, et nous sommes en droit d'espérer que cette question se règlera d'une manière honorable et satisfaisante pour les deux nations. En attendant des mesures nécessaires ont été prises pour protéger nos pêcheries des côteé. Les documents relatifs à ce sujet vous seront soumis.

Vous serez appelés à considérer l'opportunité d'établir un département du commerce sous la surveillance d'un ministre responsable.

L'on vous demandera aussi d'étudier la nécessité de faire dans l'organisation des départements de la Justice, des Douanes et du Revenu de l'Intérieur, des améliorations qui peuvent faciliter la dépêche des affaires qui y augmentent constamment.

Il vous sera soumis une mesure au sujet de la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Sénat, en sus de la représentation qu'ils ont aux Communes.

D'autres mesures, entr'autres, des bills pour amender les actes relatifs à la régie des chemins de fer, puis l'adoption d'un meilleur mode de disposer des réclamations contre la couronne ; pour l'amélioration de la procédure dans les causes criminelles, et pour amender de nouveaux l'acte de l'immigration chinoise vous seront soumises.

Messieurs de la Chambre des Communes,

L'on vous demandera d'adopter des mesures pour prévenir l'interruption de la navigation de nos eaux de l'intérieur, en aidant la construction d'un canal réunissant les lacs Huron et Supérieur au Sault Sainte-Marie. Les comptes publics de l'année dernière et les estimations du prochain exercice vous seront soumis. L'économie et les nécessités du service public ont présidé à leur préparation.

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je recommande ces sujets importants et les autres qui vous seront soumis à votre plus sérieuse considération me confiant pleinement en votre désir sincère de faire progresser le Canada et d'augmenter sa prospérité.

ECHOS DE LA CHAMBRE.

—L'élection de l'orateur a été à l'unanimité. C'est M. David Glass, avocat de Winnipeg et député de St. Clements sur qui a tombé le choix du gouvernement.

M. Glass est le le septième orateur de l'assemblée législative de Manitoba. Ceux qui l'ont précédé sont :

1 Hon. Joseph Royal....................1871-73
2 Dr J. C. Bird..............................1873-74
3 Hon. Joseph Dubuc....................1875-78
4 Hon. J. W. Sifton.......................1879
5 Hon. G. McMicken......................1880-82
6 Hon. Alex. Murray......................1883

—M. F. A. Martin a, dès la première séance, voulu se mettre en évidence en s'opposant à la seconde considération de l'acte du chemin de fer de Winnipeg à West-Lynne. Il était seul à prendre cette attitude, et il a fallu les instances de ses amis de l'opposition pour le forcer à retirer ses objections.

—L'adresse en réponse au discours du trône sera prise en considération lundi prochain.

—Les *whips*, du côté du gouvernement, sont MM. Kirchoffer et Marion.

—M. E. P. Leacock est le président des *caucus* du gouvernement et M. Thos. Gelly en est le secrétaire.

—Les députés qui faisaient partie de l'ancienne législature de Manitoba et qui n'en sont plus aujourd'hui, sont : MM. Conklin, Hay, Bell, Woodworth, Mawhinney, Crawford, Allan, Lecomte, Fairbanks, Davidson, Gigot et Wagner. Les nouveaux députés sont : MM. A. F. Martin, Luxton, Mackenzie, Crawford, S. J. Thompson, R. S. Thompson, Glass, McLean, Macdonell, Smart, Kirchoffer, Alexander, Marion, Gelley, Burke, Smith, Gillies et Drewry.

MGR. L'ARCHEVEQUE.

Les nouvelles que nous recevons sont mauvaises. Une lettre écrite lundi et arrivée à l'archevêché hier, annonce que Sa Grandeur a dû garder le lit samedi et dimanche, mais que lundi la fièvre semblait le laisser un peu. Un télégramme reçu ce matin par le Rév. Père Allard, administrateur, et dont on a eu la bienveillance de nous communiquer ce contenu dit qu'il il n'y a pas raison de s'arlarme.



HON. C. E. HAMILTON,
PROCUREUR-GÉNÉRAL.



HON. A. A. C. LARIVIÈRE,
TRÉSORIER-PROVINCIAL.



HON. JOHN NORQUAY,
PREMIER-MINISTRE.



HON. D. H. HARRISON,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE.



HON. D. H. WILSON,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS.

ORATEUR.

GREFFIER.

MARION.	MACBETH.	A. F. MARTIN.	....
BURKE.	WILSON.	JOS. MARTIN.	MACDONELL.
GELLEY.	LARIVIÈRE.	GREENWAY.	R. S. THOMPSON.
PRENDERGAST.	NORQUAY.	LUXTON.	McLEAN.
ALEXANDER.	HAMILTON.	WINRAM.	SMART.
KIRCHOFFER.	HARRISON.	YOUNG.	S. J. THOMPSON.
GILLIES.	MURRAY.	McKENZIE.	....
DOUGLAS.	LEACOCK.	CRAWFORD.	....
ROBINSON.	DREWRY.	....	....
SMITH.	BROWN.	....	....

DIAGRAMME DE LA CHAMBRE.

LA SAISON.

A un hiver relativement modéré a succédé un printemps tout sou riant de promesses.

Tandis que presque tout autour de nous sévissaient des tempêtes, s'amoncelait la neige, le ciel restait clément pour nous nous donnant juste assez de neige pour rendre les chemins d'hiver magnifiques, permettre à nos cultivateurs de transporter à l'aise leurs produits aux marchés, démontrer enfin que le Manitoba n'est pas le pays des tempêtes ni des avalanches que l'on croit généralement. Le fait est que dans les limites de la province, la circulation des trains sur la principale voie ferrée du Pacifique n'a pas été suspendue une seule fois cet hiver. Bien plus, nous avons un tronçon du tramway de Winnipeg sur lequel les voitures à roues ont fait le service tout l'hiver sans interruption.

Le Montana, le Dakota, le Minnesota, et plusieurs autres parties des Etats-Unis, plus au sud que nous, et précisément parcequ'ils sont plus au sud que nous, ont été, durant l'hiver qui s'en va, les victimes de tempêtes, de brusques changements de température qui leur ont fait éprouver ou des retards dans la marche des convois, ou des pertes considérables. Et maintenant, l'inondation exerce ses déprédations en certains endroits de quelques-uns de ces Etats. Ainsi, à la date du 21 mars, on télégraphiait de Bismark, dans le Dakota, que l'eau montait et se répandait sur la prairie sur un espace de six milles en largeur. En même temps un furieux *blizzard* laissait plus de six pouces de neige, dont la fonte allait grossissant la débâcle. Les trains étaient arrêtés, et la traversée du Missouri devenait impossible. Les communications télégraphiques étaient rompues. Et dans *Le Canadien*, de Saint-Paul, Minn., du 31 mars dernier, nous lisions :

NOUVELLES DE L'INONDATION DANS LE DAKOTA.

"Les nouvelles de Bismarck, nous apprennent que la débâcle sur la rivière Missouri s'est opérée dans la journée de lundi. Les établissements sur les places basses de la rivière ont eu beaucoup à souffrir depuis huit jours.

"A Yankton, à la même date, l'eau avait baissé de douze pouces et tout danger d'inondation avait disparu, la rivière étant presque libre de glace. Toutes les terres basses entre Yankton et Vermillon étaient cependant encore submergées. Cent vingt pieds de *ties* du chemin de fer Chicago, Milwaukee & St-Paul, ont été emportés par les flots.

"Aucune perte de vie ou d'animaux n'ont encore été signalées. Les cultivateurs exposés dans les endroits bas près de Gayville, ont gagné les hauteurs, attendant la baisse des eaux.

"A Sioux City, lundi, l'eau était à un pied du niveau de la côte et l'on s'attendait à la voir monter encore, mais le changement de température au froid en avait arrêté le progrès.

"Dans le comté de Campbell, toutes les terres basses sont inondées. On signale deux pertes de vie. Plusieurs maisons, granges, etc., ont été emportées par les flots ainsi que beaucoup d'animaux. Les pertes seront considérables. Plusieurs familles ont failli périr en fuyant les lieux du désastre pendant la tempête de vent qui a fait rage lundi, balayant tout sur son passage. Un nommé Jacob Berger et sa famille ont passé vingt quatre heures sur le toit de leur maison exposés à toutes les horreurs de cette affreuse tempête.

"Plus d'une scène semblable s'est passée le long de la rivière dans le comté de Campbell."

Voilà ce que l'on a eu aux Etats-Unis, et voilà ce que nous n'avons pas eu au Manitoba. Si le préjugé n'était pas aussi fort contre notre province ce sont des choses que l'on remarquerait et qui feraient cesser cet inconvenable engouement que l'on a pour des Etats où nos compatriotes vont trop souvent et sans nécessité porter leurs labeurs et leur énergie, et d'où ils reviendraient après un certain temps s'ils en avaient la possibilité.

Depuis deux semaines la saison des semailles est pratiquement commencée dans le Manitoba.

A la date du 4 avril on semait du blé en divers points de la province, à l'est, au centre, à l'ouest. Nous avons eu un soleil d'été durant toute la semaine sainte, ainsi que durant la semaine précédante.

Un brouillard accompagné de pluie et de neige a passé au commencement de la présente semaine, mais ce brouillard, loin d'avoir nui, n'a fait que du bien.

Dans quelques heures se fera la débâcle de la rivière-rouge. Le niveau de l'eau et l'état actuel de la glace sont tels que cette débâcle n'inspire absolument aucune appré hension. Nous n'aurons pas besoin de dynamite pour faire sauter la glace.

Si l'on en excepte quelques endroits du sud d'Ontario et la Colombie Anglaise, y a-t-il une autre province dans la Confédération canadienne qui ait un printemps plus hâtif, qui jouisse d'une plus belle température ? On le prétendrait en vain.

Et il serait bien honnête de la part de la presse de la province de Québec de porter ces faits à la connaissance de son public, ne serait-ce que pour accomplir un acte de justice à l'égard d'une des provinces de la confédération où l'élément canadien-français se flatte d'avoir de l'avenir.

UN NOUVEAU JOURNAL.

Un nouveau journal français, *Le Trappeur*, vient de paraître dans Saint-Boniface, son premier numéro a été publié mercredi, le 13 courant. M. J. E. P. Prendergast, député de LaVérandrye à notre législature, en est le propriétaire et le directeur.

Le programme de la nouvelle feuille est certainement recommendable pour quiconque se place en dehors de tout esprit de parti. Nous citons quelques extraits :

Nous sommes surtout, avant tout, et sans réserve Canadien-français. C'est dire en même temps que nous sommes catholique et profondément attaché à l'enseignement de l'Eglise dans tout l'ordre social. Ce mot, pour nous, embrasse tout.

Nous appartenons de tout cœur à notre province d'adoption ; nous croyons à sa grandeur future, nous combattrons pour ses droits.

En politique, nous sommes indépendant, et ne nous donnons sans réserve à aucun parti. La position des Canadiens-français dans cette province-ci est exceptionnelle, et nous ne voulons en rien compromettre l'avenir. Nous avons de plus besoin de tous nos compatriotes, de tous les hommes de bonne volonté ; le parti que nous aimons est celui qui peut les admettre tous dans l'oubli des vieilles querelles et sur un terrain purement national.

Notre nouveau confrère s'accorde parfaitement avec nous dans son appréciation des événements politiques survenus depuis les dernières élections provinciales, et, comme lui, nous disons qu'en cette circonstance de même qu'au cours des événements qui pourraient survenir, "la position est très-grave, et "requiert la plus grande prudence, "particulièrement de la part du par-"ti français."

Voici comment il envisage la situation que l'on veut faire au parti ministériel :

"Personne ne peut douter que les dernières élections provinciales n'aient donné une majorité au parti conservateur. Rien, depuis lors, n'est venu altérer la position ; aucun fait nouveau ne s'est produit ; le cabinet n'a pas encore eu l'occasion d'inaugurer sa politique : de fait, en dehors de de l'administration ordinaire, et constitutionnellement, il n'existe pas encore.

"Nous en appelons à l'honneur du parti conservateur, et particulièrement à celui de nos députés français. Peuvent-ils prononcer la déchéance du ministère avant qu'il ait formulé une politique quelconque ? Peuvent-ils en honneur, renverser un cabinet dont ils ont aux dernières élections approuvé le passé,—sur une simple motion de non-confiance, qui logiquement ne peut viser que le passé, puisqu'il n'existe pas encore de présent politique !

"Nous disons non. Qu'une majorité des conservateurs songe à remplacer ses chefs, à réorganiser le parti, c'est parfait ; il nous restera alors à discuter la question sur ses mérites. Mais la situation actuelle est oute autre, et nous en faisons une ques-t tion d'honneur. Une minorité du parti conservateur n'est pas le parti conservateur ; elle ne cesse pas d'être une minorité pour être appuyée par l'opposition, et elle n'a pas le droit de s'engager dans une voie qui va évidemment à l'encontre du vœu populaire.

"Dans le cas où le gouvernement serait défait, il demanderait la dissolution de la chambre."

Nous souhaitons longue vie et succès au nouveau journal. La cause commune qui nous est si chère ne peut jamais avoir trop de défenseurs.

25 ANNEES DE SACERDOCE.

La semaine dernière, les communautés de Saint-Boniface offraient leurs hommages et leurs félicitations à M. l'abbé George Dugast, à l'occasion du 25ième anniversaire de sa prêtrise. Les cérémonies de la Semaine Sainte ont empêché une démonstration publique. Nous sommes heureux d'apprendre et d'annoncer à nos lecteurs que mercredi prochain, pour chômer dans une même solennité la Saint-George et le susdit anniversaire, il y aura messe à la cathédrale à 8.00 heures. La paroisse de Saint-Boniface qui a eu le bénéfice de plus des quatre cinquièmes de ces vingt-cinq années de sacerdoce, ira avec bonheur remercier Dieu des bienfaits reçus par le ministère de ce prêtre zélé.

M. George Dugast est un des plus anciens missionnaires parmi les contemporains, il arrivait ici en octobre 1866. Il fut successivement chargé du collége, de la paroisse et du pensionnat. Il sut porter partout la vie et l'avancement. Les services qu'il rend depuis longtemps comme maître de chapelle sont palpables pour tous ceux qui apprécient le chant.

M. Dugast est avantageusement connu dans le monde littéraire ; les nombreuses recherches qu'il a faites sur le pays, ses commencements et ses personnages sont une riche dote à l'histoire.

Nous souhaitons à M. l'abbé, encore de nombreuses années.

DINER D'ETAT.

Le diner d'état qui se donne ordinairement à l'ouverture de chaque session de la législature, a eu lieu hier à l'hôtel du gouvernement. Les invitations suivantes avaient été faites :

Le Très-Rév. Père Allard, administrateur de l'archidiocèse de Saint-Boniface, le Très-Rév. Doyen de la Terre de Rupert, juge en chef Wallbridge, juge Dubuc, juge Taylor, juge Killam, hon. J. Norquay, hon A. A. C. LaRivière, hon. Dr Wilson, Hon. Dr Harrison, hon. C. E. Hamilton, Thos. Howard, C. P. Brown, S. C. Biggs, Rev. A. A. Cameron, MM. J. B. Somerset et T. A. Bernier, Lt.-Col. Boswell, MM. G. Bourdeau, T. A. Wade, W. R. Nursey, J. McDougall, F. C. Wade, T. H. Preston, Acton Burrows, L. W. Coutlée, juge Ardagh, juge Prud'homme, J. H. Ashdown, C. J. Brydges, J. H. McTavish, Dr Codd, Major Buchan, J. A. M. Aikins, Capt. Gauthier, Capt. Lewis, Capt. Kirby, M. l'Orateur, Lt.-Col. Houghton, Lt.-Col. Peebles, consul Taylor, shérif Inkster.

Nouvelles Politiques.

—Le nombre des avocats dans la nouvelle Chambre des Communes est plus considérable qu'à l'ordinaire. Il comprend 63 députés, près du tiers de la députation. Viennent ensuite les marchands : 36, et puis les agriculteurs : 33. La médecine sera représentée par 22 de ses membres. Il y aura en outre 10 marchands de bois, 5 manufacturiers, 6 journalistes, 5 commerçants, 4 notaires, 4 propriétaires de navires, 2 ingénieur civils, 2 propriétaires de moulins, 2 entrepreneurs, 2 professeurs, un agent d'assurance, un constructeur, 8 bourgeois ou capitalistes.

—Le gouvernement d'Ottawa a décidé de prendre immédiatement les mesures les plus efficaces pour prévenir le choléra asiatique qui menace d'envahir les Etats-Unis.

—Il est a peu près décidé que M. Blake restera à la tête du parti libéral. Il n'en est pas moins vrai cependant qu'il ait eu l'intention de démissioner. Ses amis sont intervenus et l'ont sollicité instamment de rester à leur tête.

—Depuis lundi dernier, *L'Electeur*, de Québec, parait comme journal du matin.

—L'hon. M. Plumb est nommé orateur du Sénat. On dit que ce choix réjouit tous les amis du ministère, et que les adversaireux-mêmes ne peuvent que l'approuver. Le nouveau dignitaire est âgé de 71 ans.

—Le Colonel Ouimet, député du comté de Laval, a été élu, sans osposition, orateur de la chambre des Communes.

Joseph Aldéric Ouimet,, est né dans le village de Sainte-Rose, comté de Laval, le 30 mai 1848.

Il a fait son cours d'études au séminaire de Sainte-Thérèse de Blainville, puis prit ses dégrés de licencié en droit au collège Victoria.

Admis au barreau de la province de Québec depuis 1878, il se jeta dans l'arène politique trois ans plus tard. Le comté de Laval l'élut pour la première fois dans le mois de novembre 1873 et depuis il n'a cessé de lui rester fidèle.

—Encore une autre :—La requête contestant l'élection de M. Macbeth, ministériel, député de Kildonan et Saint-Paul à la législature de Manitoba, a été renvoyée avec dépens.

Nouvelles Religieuses.

—Le révérend M. Keller, le prêtre emprisonné de Dublin, vient d'être nommé chanoine par son évêque.

—On apprend de source autorisée que Mgr Galimberti est sur le point d'être fait cardinal et qu'il sera prochainement nommé secrétaire d'Etat du Vatican.

—Mgr le cardinal archevêque de Québec vient d'adresser à son clergé une circulaire realtivement aux Chevaliers du Travail. Cette circulaire a été endossée par Mgr l'archevêque de Montréal, qui l'a lui-même adressée aux prêtres de l'archidiocèse, et elle a été lue dans plusieurs églises. Elle porte que les sentences rendues par le Saint-Siége centre l'association en 1884 sont momentanement suspendues et que les Chevaliers peuvent recevoir les sacrements à certaines conditions, dont la première est qu'ils s'accusent à confesse d'avoir violé la défense de l'Eglise en entrant dans ces sociétés. Il faut de plus qu'ils prennent l'engagnement d'en sortir dès que le Souverain Pontife l'exigera, et en attendant, de ne prêter aucun serment de secret ou d'obéissance vis-à-vis de leurs chefs.

—Le docteur Windhorst, chef des catholiques allemands, a adressé au pape une dépêche disant que le parti du centre acceptera le projet de loi prussien sur l'Eglise sans aucune réserve, et comme en devoir de piété filiale envers le chef de l'Eglise.

—Le télégraphe parle longuement des relations entre l'Allemagne et le Vatican. Il règne une grande excitation à ce sujet au Reichstag et dans les Chambres prussiennes. Quoiqu'il en soit des détails, c'est la politique papale qui domine toutes les autres en ce moment. L'Allemagne protestante en est presque arrivée à accepter l'arbitrage du Souverain Pontife en matière de politique intérieure après l'avoir accepté en matière de politique extérieure.

PERSONNEL.

M. Arthur Chaput, de cette paroisse, est gravement malade.

Le Rév. Père Beaudin, O. M. I., curé de Notre-Dame du Portage, Ont., est à l'archevêché depuis hier.

M. Thomas Cassin, qui a été dangereusement malade, est en convalescence.

M. Telesphore Beaupré est allé demeurer à Keewatin, Ont.

Choses et Autres.

—La *Gazette du Canada* de lundi dernier contient les nominations suivantes :

Senateur J. B. Plumb, comme orateur du Sénat ; M. G. Dickieson, premier commis du département des finances ; P. J. Williams, agent des Sauvages aux Montagnes de la Lime, T. N.-O. ; J. A. Markle, agent des Sauvages à Birtle ; W. S. Crant, agent des Sauvages à Indian Head.

Les avis suivantts d'application sont donnés au parlement :

La compagnie de chemin de fer Kotenay et Athabaska pour un amendement à l'acte de la dernière session.

La compagnie de chemin de fer Vaudreuil et Prescott demande un extension de temps pour commencer la construction du chemin. Boswell et Gault, Toronto, demandent un acte incorporant la compagnie d'imprimerie et de publication "Standard," dans le but de publier un journal dans la ville de Toronto et faire les affaires d'imprimerie et de publication en général.

Des lettres patentes ont été accordées incorporant la South American Trading Company.

Avis est donné d'une assemblée générale annuelle de la compagnie de chemin de fer Pacifique Canadien, le 11 mai, pour l'élection des officiers ; aussi une assemblée générale spéciale pour considérer les propositions suivantes :

Premièrement, le louage per la compagnie de la ligne consolidée de la compagnie de chemin de fer Northwest et Atlantic, depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'à Mathawamkeag, connue sous le nom de ligne courte ; secondement, s'occuper de la construction d'un pont sur la rivière St.-Mary ; troisièmement, obtenir l'autorisation d'émettre des débentures sur l'embranchement d'Algoma ; quatrièmement, pour obtenir par bail cette partie du chemin de fer Ontario et Québec, depuis Woodstock *viâ* London, jusqu'à la rivière Détroit.

—L'immigration dans l'Amérique britantannique du Nord, pendant le mois de mars, a été de 4,208 contre 1,895 pendant la période correspondante de l'année dernière, et l'immigration totale a été de 61,293, contre 42,038.

—Il paraltrait que les industriels français ont résolu le problême d'une ligne de steamers entre la France et le Canada. Le parlement fédéral a déjà accordé un subside de $50,000 par année pour favoriser l'établissement de cette ligne, qui serait d'une grande importance pour le Camada.

Nous avons au Canada un représentant de cette ligne française et, après une entrevue avec nos ministres fédéraux, il s'est déclaré parfaitement satisfait. Il pense que la compagnie sera prête à commencer le service vers le 15 mai prochain. Pour la première année, trois steamers feront le trajet, et l'an prochain, il y en aura quatre. Les efforts combinés de la France et du Canada ne manqueront pas de mener ce projet à bonne fin. Cette ligne contribuera puisssammant à augmenter les relations d'affaires entre les deux pays.

—Le croiseur du service des pêcheries canadienne "Vigilant" sortant l'autre jour du port de Beaver, a aperçu un navire de pêche américain qui se trouvait en deça de la limite des trois milles, et qui évidemment cherchait à se procurer de l'appât. Le "Vigilant" l'a poursuivi et l'a presque rejoint, mais le navire américain ne s'est pas arrêté malgré un coup de canon tiré à blanc. La poursuite a continué, et finalement le navire américain a échappé à celui qui lui donnait la chasse. C'est le premier coup de canon tiré cette année par un croiseur canadien.

—Les avocats suivants de la province de Québec viennent d'être nommés conseils de Reine :

Henry Abbott, F. X. Archambault, J. L. Archambault, J. S. Archibald, O. M. Augé, L. N. Benjamin, F. J. Bisaillon, T. B. Butler, C. A. Cornellier, L. H. Davidson, E. L. De Bellefeuille, C. J. Doherty, Joseph Duhamel, C. A. Geoffrion, J. S. Hall, jr., J. C. Hatton, F. J. Judah, L. N. Marchand, J. L. Marchand, Wilfrid Prévost, tous de Montréal ; Isidore Belleau, T. C. Casgrain, Charles Dancose, F. X. Drouin, E. J. Flynn, C. N. Pentland, tous de Québec ; A. B. Cressé, Hon. E. Gérin et J. M. Désilets, de Trois-Rivières ; H. B. Brown et L. E. Panneton, de Sherbrooke ; J. L. Terrill, de Stanstead ; J. K. Elliott, de Beauharnois ; J. L. Taschereau, de St. Joseph de la Beauce ; P. V. Taché, de Kamouraska ; Ernest Racicot, de Sweetsburg ; Adolphe Fontaine, de Joliette ; A. N. Charland, de St. Jean ; Hon. C. L. Champagne, de Terrebonne ; Malcolm McLeod et J. Fleming, d'Aylmer.

—Le *Messager*, de Lewiston, du 4 courant raconte ainsi l'empoisonnement de son assistant-rédacteur :

Voici la version la plus autorisée, croyons-nous, de cette triste et malheureuse affaire qui a plongé dans le deuil toute notre population canadienne, car à part la douleur de perdre prématurément un compatriote qu'elle estimait fort, elle a encore eu celle de voir un Canadien des plus intègres appréhendé par la justice pour avoir à répondre à une accusation d'homicide portée contre lui au sujet de cet empoisonnement fatal.

Il paraltrait que lundi de la semaine dernière, l'heure du souper, M. L. A. Lesieur DeSaulniers, organiste à l'église Saint-Pierre et assistant-rédacteur du *Messager*, se rendit à la pharmacie McGraw, rue Lisbon, pour acheter du whiskey. Comme il n'y avait pas dans le magasin assez de cette boisson pour remplir la bouteille présentée, la personne qui servit M. DeSaulniers lui offrit de lui donner le reste en vin, ce qui fut accepte ; mais au lieu de cette liqueur, on versa du vin de colchique—poison très-irritant—dans le whiskey. L'erreur passa inaperçue.

Dans la soirée, M. J. E. Martin, typographe à ce journal, se rendit chez M. DeSaulniers pour assister à une répétition de chant pour la messe de Pêques. Heureusement, il s'y trouva seul des membres du chœur qui avaient été invités. Après avoir chanté pendant une demi-heure environ, M. DeSaulniers offrit à M. Martin de prendre un petit verre pour se donner du ton. Le fatal breuvage fut apporté et tous deux prirent une bonne lampée. M. Martin fit remarquer que ce whiskey était très amer, mais M. DeSaulniers admit la chose sans se l'expliquer. On se sépara. Dans la nuit, tous deux furent pris de vomissements très douloureux. Aucun n'imagina qu'ils étaient empoisonnés. Ce n'est que le lendemain matin, que le médecin appelé auprès de M. DeSaulniers, reconnut l'erreur cléricale qui avait été commise la veille.

Mme DeSaulniers ayant pris un peu de ce faux mélange de whiskey et de vin se sentit malade elle aussi. On espère encore, cependant, qu'elle ne mourra pas.

Quant à notre pouvre ami, il est mort vendredi soir, à 10.35 heures, dans d'atroces souffrances.

Louis Alphonse Aabraham Lesieur DeSaulniers naquit à Trois-Rivières, P.Q., le 22 février 1858. Son père, Abraham DeSaulniers, mort il y a quelques années, était avocat et représenta le comté de Saint-Maurice à l'Assemblée Législative de Québec.

—Un Allemand nommé Gogolin a été condamné à subir la peine de mort, à Pembroke, Ont., le six juin prochain. A la suite d'une querelle l'automne dernier, avec la femme d'un de ses locataires, il l'assomma et pour cacher son crime mit le feu à la maison. Sa propre femme s'est précipitée dans les flammes et a sauvé les enfants de la victime au péril de sa vie.

—Depuis son établissement, le crédit foncier franco-canadien a placé des fonds au Canada au montant de $2,530,965,88 dont $1,959,210.38 à long terme, $501,872.-11 à court terme, et $69,882.89 sur des créances hypothécaires diverses.

Affaires Municipales.

—Procè-sverbal de la neuvième séance du cinquième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la huitième séance régulière, tenue lundi, le 12 avril, 1887.

Présents Son Honneur L. J. A. Lévêque, maire, au fauteuil, et MM. les conseillers Allaire, Bleau, Bourdeau, Despars, Joyal, Lecomte, Lauzon et Marion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Présenté plusieurs comptes qui sont renvoyés aux divers comités.

Lu les requêtes de M Joseph Letendre demandant d'être nommé inspecteur de cheminées, de M. Michel Despastis demandant d'être nommé inspecteur des chemins, et de Mme Laberge demandant que le trottoir sur la rue Masson soit prolongé jusqu'à sa résidence.

Présenté une requête de certains contribuables du quartier No 2 demandant un puits artésien, un rapport de l'inspecteur des cheminées, et un rapport du bureau de police pour le mois de mars, accusant une recette de $33.00 et une dépense de $10.00.

Le rôle d'évaluation pour l'année courante est déposé sur la table.

Le conseiller Joyal présente le quatrième rapport du comité des travaux publics recommandant que le trottoir sur la prolongation de l'Avenue Taché soit continué à angle droit, jusqu'à la résidence du conseiller Marion.

Ce rapport est adopté.

Proposé par le conseiller Despars, appuyé par le conseiller Marion, que le conseil demande des soumissions pour les impressions, annonces et papeterie de l'année courante. Agréé.

Proposé par le conseiller Bleau, appuyé par le conseiller Marion, que le rôle d'évaluation tel que soumis à cette séance par le secrétaire-trésorier, soit déclaré le rôle d'évaluation de la ville pour 1887, sujet à révision et appel. Agréé.

Proposé par le conseiller Bleau, appuyé par le conseiller Marion, que le conseil, dûment constitué en cour de révision, siège à la date du 23 mai prochain, à 7.30 du soir pour entendre les plaintes qui seraient portées à l'encontre du rôle d'évaluation pour 1887 tel que déqosé devant le conseil, agréé.

Proposé par le conseiller Lauzon, appuyé par le conseiller Lecomte, que le comité des travaux publics soit autorisé à faire ouvrir les canaux d'égouttement, portout où il sera trouvé nécessaire.

Et la séance est levée.

NASSIANCES.

—Au Fort Rouge, le 12 courant, Madame Henri Martel, un fils.

—A Lorette, le 1er courant, Madame Francis McGuire, une fille.

DECES.

—A Saint-Vital, le 11 courant, à l'âge de 4 mois, Edmond, enfant de M. Jacques Neault.

—A Winnipeg, le 3 courant, à l'âge de 2 ans et 6 mois, Joseph-Antoine, enfant de M. Antoine Arial.

—A Lorette, à l'âge de 6 mois, Marie-Olivine, enfant de M. Alfred Bérard,

Ouvrages en Cire.

Venant d'être reçu de Québec un assortiment considérable d'objets en cires, tels que vases pour églises et maisons privées, enfants de Noël de différente grandeur, corbeilles de fruits et harpes sous globes, croix et couronnes, etc. Toute espèce d'objets pour salon.

Les prix sont des plus modérés.

Une visite est sollicitée.

MADAME ALEX. BOURBEAU,

Rue du Broadway, vis-à-vis la Salle d'Exercice (Drill Shed), Winnipeg.

jno.15.4.87,

AVIS.

Le soussigné ayant acheté les livres de compte et le magasin général de M. Elie Brisebois, a l'honneur d'annoncer qu'il continuera le même commerce à des prix très réduits. Il prie les personnes qui lui sont actuellement endettées de lui payer leurs comptes ou d'avoir à règler par billet ou autrement d'ici au 15 mai prochain.

HYACINTHE BRISEBOIS,

Saint-Norbert, 12 avril 1887.

Chronique Locale.

—Assemblée des membres de la Brigade du Feu ce soir.

—Pendant le mois de mars, il y a eu 15 décès dans Winnipeg.

—Le magasin japouais est maintenant ouvert au No. 320 rue Principale, Winnipeg.

—Une clé qui a été trouvée sur la rue peut être réclamée à nos bureaux.

—La manufacture de laine de cette ville reprendra ses opérations la semaine prochaine.

—La société de Hunt & Dixon épiciers, de Winnipeg, a été dissoute. On dit que cette maison sera fermée.

—Il est défendu de pêcher le brochet dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest depuis aujourd'hui jusqu'au 15 mai prochain.

—Le *Manitoba Turf Club* a décidé d'avoir des courses cet été. Elles commenceront le jour du jubilé de la Reine et dureront trois jours.

—La grève des tailleurs continue à Winnipeg. Le télégraphe annonce hier que 14 sont partis de St. Thomas, Ont., pour venir remplacer les grévistes.

—Nous publions sur notre troisième page la liste des terrains de la ville qui seront vendus pour arrérages de taxes dans le cours du mois prochain.

—Le département des postes recevra jusqu'au 13 de mai prochain des soumissions pour le transport des malles de Saint-Boniface à Winnipeg et de Winnipeg à Saint-Boniface douze fois par semaine.

—Un incendie à causé avant-hier soir une huitaine de mille piastres de dommages aux établissements de MM. Brazier, tailleur, et Kilgour Rimer & Cie, marchands de chaussures, au No 529, rue Principale, Winnipeg.

—L'eau de la Rivière-Rouge continue de monter tranquillement. Encore quelques beaux jours et nous aurons la débâcle. La rivière est libre de glace sur un parcours assez considérable de ce côté-ci d'Emerson.

—M. Joseph Pélissier, propriétaire d'écuries de louage, a laissé notre ville pour aller s'établir à Winnipeg. Il fait maintenant affaire avec son frère M. H. Pélissier. Remerciant cordialement tous ceux qui l'ont encouragé par le passé, il les sollicite de lui continuer leur patronage.

—La Pâques juive, commencée de vendredi dernier, finira ce soir. Cette fête commémore le passage de la Mer Rouge et est un temps de réjouissances et de prières. Plusieurs cérémonies sont particulières à cette semaine, dont l'une consiste à manger des légumes amers en souvenir des souffrances des Juifs sous les Pharaons. L'on mange aussi pendant ce temps du pain sans levain et l'on ne boit que de l'eau ; mais l'on a le soin de placer sur une table un verre de vin à l'usage du prophète Elizée, qui est censé venir le consommer durant la nuit. Chaque jour a ses cérémonies et ses prières différentes.

—Nous avons reçu de la célèbre maison de graines de D. M. Ferry & Cie, Windsor, Ont., son *Annuaire Illustré* pour 1887. Un établissement qui s'est acquis une réputation nationale et qui est connue dans toute les maisons d'un bout à l'autre du pays, peut se passer de nos appels en sa faveur. En vendant les meilleures et les plus pures graines, et en faisant des transactions honnêtes ils en sont aujourd'hui à la tête de du commerce, et répondent annuellement aux besoins de plus six millions de personnes. Leur *Annuaire* est fait d'une manière toute artistique et contient toutes les informations dont on peut avoir besoin. En envoyant votre nom à la maison vous en recevrez un exemplaire franc de port.

Chronique de la Province.

Lorette,

12 avril—Le chœur de la paroisse de Lorette, Man., a chanté les morceaux suivants le jour de Pâques :—*O Salutaris* de Millard, un *Regina Cœli* de Lambillotte et un *Tantum Ergo* de Millard.

—M. Roch est arrivé des Etats-Unis avec sa famille pour se fixer au milieu de nous. Il a acheté la terre de M. Napoléon Laneuville. C'est un bon exemple à suivre, il ne manque pas de belles terres ici que l'on peut avoir à un prix raisonnable.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 13 mai 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, une fois par semaine, aller et retour, entre

GLENDINNING ET PILOT MOUND,

distance calculée 29½ milles, et une fois par semaine entre

PILOT MOUND ET ROSEBERRY,

distance calculée, 22 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable *viâ* Preston, Marringhurst, Glenora et Roseberry.

Les malles devront partir de Pilot Mound tous les lundis à 8.00 heures a.m., pour arriver à Roseberry à 1.30 heures, p.m. Partiront de Roseberry le même jour, à 2.30 heures, p.m., pour arriver à Pilot Mound à 8.00 heures, p.m. Laisseront Pilot Mound tous les vendredis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Glendinning à 3.30 heures, p.m. Laisseront Glendinning tous les samedis à 8.00 heures, a.m., pour arriver à Pilot Mound à 3 30 heures, p.m.

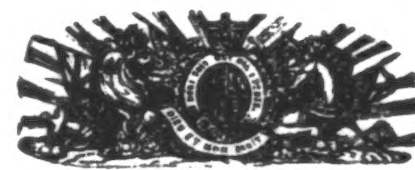
Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de postes qui sont sur ces routes, et de ce bureau.

W. W. McLEOD,

Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 1er avril 1887.

3ins.15.4 87.



CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 13 mai 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté sur contrats offerts pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du 1er juillet prochain.

ARCHIBALD ET STATION DU CHEMIN DE FER,

12 fois par semaine, distance calculée ½ de mille.

BAIE SAINT-PAUL ET STATION DU CHEMIN DE FER,

12 fois par semaine, distance calculée, ½ de mille.

STATION DE McGREGOR ET STATION DU CHEMIN DE FER,

6 fois par semaine, distance calculée, ½ de mille.

PARKIN ET WAPELLA,

une fois par semaine, distance calculée 12 milles.

PILOT MOUND ET STATION DU CHEMIN DE FER,

6 fois par semaine, distance calculée, ½ de mille.

REGINA ET STATION DU CHEMIN DE FER,

12 fois par semaine, distance calculée, ¾ de mille.

SAINT-BONIFACE ET WINNIPEG,

12 fois par semaine, distance calculée 1 mille.

SHADELAND ET THORNHILL,

2 fois par semaine, distance calculée 3½ milles.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions des contrats offerts peuvent être vus et des blancs de soumission obtenus aux bureaux de poste à l'extrémité de chacune des routes mentionnées et à ce bureau.

W. W. McLEOD,

Inspecteur des Bureaux de Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 1er avril 1887.

3ins.15.4.87.

AVIS.

Ville de Saint-Boniface, Vente de Terrains pour Arrerages de Taxes.

En vertu d'un mandat émané par le maire de la ville de Saint-Boniface, dans la Province de Manitoba, sous son seing et le sceau officiel de la dite Municipalité, à moi adressé et daté le vingt-huitième jour de mars A.D. 1887, me commandant de prélever sur les divers terrains dans la dite Municipalité, ci-après mentionnés et décrits, les arrérages respectivement dus sur iceux, ensemble avec les frais.

Je donne par les présentes avis qu'à moins que les dits arrérages et frais ne soient auparavant payés, je vendrai à l'enchère dans la salle du conseil, en l'hôtel-de-ville de Saint-Boniface, mardi, le dix-septième jour de mai prochain, à onze heures de l'avant-midi, autant des dits terrains qu'il pourra être suffisant pour payer les taxes et toutes les charges encourues lors de et relativement à la vente et à la perception d'icelles, tel qu'autorisé par l'Acte Municipal de Manitoba, 1886.

No.	Description du terrain.				Arrérages.				Total.	Frais.	Grand total.	Patenté ou Non-patenté.
	Fraction.	No. de la subdivision.	Bloc.	Lot de paroisse.	1883	1884	1885	1886				
1	......	1, 2	1	101	5 50	3 74	3 42	1 14	13 80	2 00	15 80	Non-pat.
2	......	3 à 9	1	101	5 96	5 50	6 90	3 00	21 36	2 00	23 36	do
3	......	10, 11, 12	1	101	5 50	4 40	4 80	1 71	16 41	2 00	18 41	do
4	......	13 à 23	1	101	11 00	6 60	9 08	4 71	31 39	2 00	33 39	do
5	......	......	...	96	84 70	63 50	56 43	33 00	237 63	3 00	240 63	Patenté.
6	......	7	1	93	......	2 48	4 21	2 14	8 83	1 50	10 33	do
7	......	9	1	93	......	2 16	4 18	1 07	7 41	1 50	8 91	do
8	......	4	2	93	......	2 59	4 23	1 00	7 82	1 50	9 32	do
9	......	5	2	93	......	3 10	4 55	1 28	8 93	1 50	10 43	do
10	......	13, 14, 15	...	91	......	......	6 15	1 98	8 13	1 00	9 13	do
11	......	30,31,32, 33	...	91	......	......	7 60	2 64	10 24	1 50	11 74	do
12	......	11	2	89	......	......	3 13	2 31	5 44	1 00	6 44	do
13	......	12	2	89	2 73	3 75	5 41	1 98	13 87	2 00	15 87	do
14	......	1	4	89	......	3 75	5 4[illegible]	......	8 89	1 50	10 39	do
15	......	17,18,19, 20	4	89	6 40	15 00	27 24	6 60	55 24	2 50	57 74	do
16	......	7	8	89	......	......	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
17	½ ouest......	8	8	89	......	4 77	10 15	8 25	23 17	1 50	24 67	do
18	......	10	8	89	......	57 20	39 80	26 40	123 40	2 00	125 40	do
19	......	12	8	89	......	......	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
20	......	1	15	89	......	......	4 38	1 98	6 36	1 00	7 36	do
21	......	2	15	89	......	......	2 00	1 98	3 98	1 00	4 98	do
22	......	3	15	89	......	......	2 00	4 95	6 95	1 00	7 95	do
23	......	1, 2, 3	4	81	......	......	0 99	0 99	1 98	1 00	2 98	do
24	......	6 à 11	4	81	......	......	1 31	0 99	2 30	1 00	3 30	do
25	......	12 à 16, 17	4	81	......	......	1 32	0 82	2 14	1 00	3 14	do
26	......	23 à 38	4	81	......	......	0 50	0 99	1 49	1 00	2 49	do
27	......	29, 30	4	81	......	......	0 81	0 33	1 14	1 00	2 14	do
28	......	31 à 60	4	31	......	......	6 19	4 95	11 14	1 50	12 64	do
29	......	67 à 76	4	81	......	......	3 38	3 30	6 68	1 00	7 68	do
30	...... {	91 à 99 1 à 21	4 5	} 81	......	......	7 88	4 95	12 83	1 50	14 33	do
31	......	22 à 30	5	81	......	......	2 25	1 48	3 73	1 00	4 73	do
32	Pt non numérotée	......	5	81	......	......	0 50	0 33	0 83	50	1 33	do
33	......	46 à 65	5	81	......	......	5 38	3 30	8 68	1 50	10 18	do
34	......	66 à 84	5	81	......	......	1 69	3 13	4 82	1 00	5 82	do
35	......	12 à 28	6	81	......	......	8 75	4 21	12 26	1 50	14 46	do
36	......	1 à 5	7	81	......	......	2 50	1 65	4 15	1 00	5 15	do
37	Pt non numérotée	......	7	81	......	......	1 00	0 99	1 99	1 00	2 99	do
38	......	......	E	81	......	......	1 00	0 99	1 99	1 00	2 99	do
39	......	......	D	81	......	......	1 50	1 48	2 98	1 00	3 98	do
40	......	1	...	78	......	......	3 32	2 64	5 96	1 00	6 96	do
41	......	5	...	78	2 29	5 56	9 23	2 64	19 72	2 00	21 72	do
42	......	7	...	78	1 87	4 77	7 61	1 98	16 23	2 00	18 23	do
43	......	11	...	78	1 87	4 77	7 61	1 98	16 23	2 00	18 23	do
44	......	13	...	78	......	......	2 81	1 98	4 79	1 00	5 79	do
45	......	18	...	78	......	11 91	6 60	8 25	26 76	2 00	28 76	do
46	......	19	...	78	......	......	2 81	1 98	4 79	1 00	5 79	do
47	Pt non numérotée	......	...	78	......	95 28	81 24	46 20	222 72	2 50	225 22	do
48	......	905	...	76	......	......	19 80	19 80	39 60	1 50	41 10	do
49	Partie bornée au sud par l'av. Provencher ; à l'ouest par la rue St. Jean-Baptiste ; au nord par une ligne parallèle et distante de 2 chs. de l'av. Provencher ; à l'est par une ligne parallèle à la rue St. Jean-Baptiste et située à 75 pds de la dite rue,—mesurant 1x2 chaines.	......	...	77	18 15	32 34	37 82	11 14	99 75	4 00	103 75	do
50	Partie bornée au sud par l'av. Provencher ; au nord par une ligne parallèle à l'av. Provencher et située à 2 chs. de la dite avenue ; à l'est par une ligne parallèle à la rue St. Jean-Baptiste et située à 2½ chs. de la dite rue ; à l'ouest par une ligne semblable à 75 pds seulement, — mesurant 11,880 pds carrés...	......	...	77	27 22	41 86	41 51	11 44	122 03	4 00	126 03	do
51	......	738	...	76	......	38 69	27 78	21 45	87 92	2 00	89 92	do
52	80 pds nord......	717	...	76	......	15 87	14 79	4 90	40 56	2 00	42 56	do
53	½ E......	651	...	76	......	......	5 00	4 95	9 95	1 50	11 45	do
54	......	596	...	76	......	......	3 75	4 29	8 04	1 50	9 54	do
55	......	538	...	76	......	......	5 00	4 95	9 95	1 50	11 45	do
56	......	536	...	76	......	......	50 00	49 50	99 50	2 00	101 50	do
57	60 pds est......	427	..	76	......	......	10 00	10 72	20 72	2 00	22 72	do
58	......	529	...	76	......	......	27 50	29 70	57 20	2 00	59 20	do
59	......	533	...	76	......	......	12 50	8 56	21 08	2 00	23 08	do
60	......	414	...	76	......	......	9 38	7 42	16 80	2 00	18 80	do
61	......	419, 421, 320, 322	8	76	......	......	20 63	16 50	37 13	2 00	39 13	do
62	½ sud de partie non numérotée..	......	D	76	......	......	23 25	71 50	94 75	2 00	96 75	do
63	......	203	...	76	......	......	8 23	7 42	15 65	2 00	17 65	do
64	......	207	...	76	......	......	10 63	6 60	17 23	2 00	19 23	do
65	......	119	...	76	......	......	8 13	6 60	14 73	1 50	16 23	do
66	M. C. R......	1089	...	......	......	6 35	8 50	4 95	19 80	2 00	21 80	
67	M. C. R......	1141	...	......	......	......	4 38	......	4 38	1 00	5 38	

Daté à Saint-Boniface, le 12 avril 1887.

JAMES E. P. PRENDERGAST,
Secrétaire-Trésorier.

N.B.—Dans les séries de lots, le premier et le dernier mentionnés sont compris.

GEO. CRAIG & Cie

SUCCESSEURS DE

MM. PARKES & CIE, (au Lion d'Or),

WINNIPEG.

Ayant acheté cet énorme assortiment de marchandises pour la moitié du prix, nous pouvons vendre meilleur marché que les marchands de gros.

NOUS VENONS AUSSI DE RECEVOIR DE MONTREAL UN NOUVEL ASSORTIMENT DE

Marchandises de Printemps

des plus variées et que nous détaillerous aussi à des prix très-réduits.

Nous nous sommes assurés les services d'un homme d'affaires de Montréal, (un Canadien-français) qui s'occupera spécialement de la pratique française.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de vos achats au VIEUX MAGASIN POPULAIRE, LE LION D'OR. Ses nouveaux propriétaires sont décidés à faire fleurir le commerce.

Venez bientôt.

GEO. CRAIG & CIE.

1m 31.3.87

TURNER & BLEAU,

IMPORTATEURS de QUINCAILLERIES et FERRONNERIES,

Coin des Avenues Taché et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

A cet établissement l'on est assuré de toujours trouver un assortiment des plus complets et à des prix défiant toute concurrence. Entr'autres articles, les cultivateurs sont spécialement invités à venir acheter du FIL DE FER BARELÉ, directement importés de Montréal, et qui sera vendu à des prix très-réduits.

La célèbre PONDEUSE DE SYLVESTRE est aussi en vente chez TURNER & BLEAU. Cette invention est des plus efficace pour empêcher les œufs d'être mangés par les poules, les rats et les chats. Et en outre de avantages susdits, les œufs sont conservés frais et propres par cette pondeuse, et les couvées rapporteront cinquante pour cent de plus.

HUILES ET PEINTURES.

Huiles pour machines, Huiles de Lin, et Térébentine, Huile de Ricin (*Castor Oil*). Vernis pour meubles et Voitures. Huile de Charbon.

PEINTURES ! PEINTURES ! UNE GRANDE VARIETE !

Le meilleur choix de Faience et Porcelaines. Coutellerie de tous Prix

Visitez cet établissement.

TURNER & BLEAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher, St Boniface, Man.

1an 15 4 86

SANTÉ POUR TOUS ! !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY.

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Derangements du FOIE de l'ESTOMAC et des INTESTINS

Elles fortifient et restituent la Santé à des Constitutions délabrées, elles sont auss inestimables dans toutes les maladies particulières au Sexe Féminin de tout âge. Pour les enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infaillible pour les Maux des Jambes, ceux des Seins, Blessures Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est fameux pour la Goutte et Rhumatisme, Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflements Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival ; et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme.

Ces Médecines sont préparées seulement à l'Etablissement du Professeur Holloway,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, Oxford Street,

Et se vendent à 1s. 1½d., 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22s, et 33s. le Pot ou la Boite, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boite, s'il n'y a pas l'adresse 533 Oxford Street, London, c'est de la falsification.

COUPE GRATIS.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES !

Le plus grand choix de Marchandises qui ne s'est jamais vu dans la Province.

HABILLEMENTS

— POUR —

HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.

Venant de recevoir la balance de nos Importations d'Automne et d'Hiver, que nous avons plus que doublés cette année, vû le grand nombre de commandes dont on a bien voulu nous favoriser par le passé, nous pouvons maintenant exécuter tous les ordres que l'on voudra bien nous confier.

Pour Pardessus.

Drap Melton, Drap Motonné, Drap Castor, Drap Pilot. Serge Noire, Diagonal, Tweeds, etc.

Pour Habillements.

Le plus grand assortiment de Draps, Serges, Tweeds Français, Anglais et Américain, etc.

Hardes-Faites.

L'assortiment dans cette ligne comprend Pardessus, Pantalons et Habillements complets et est tellement varié que nous ne pouvons l'énumérer.

Lainages.

200 doz de Corps et Caleçons en laine. Chemises en laine. Vestes en laine, etc. Chaussons en laine, etc.

Divers.

Gants et Mitaines en Kid, Drap, Laine, etc. Cravates, Collets, etc.

Casques en Fourrures.

LANGEVIN & GAREAU,

Coin des Avenues Tache et Provencher,

SAINT-BONIFACE.

Avis à ceux qui confectionnent leurs Habillements.—Venez acheter vos Tweeds chez LANGEVIN & GAREAU, on vous les taillera sans charge extra.

COUPE GRATIS.

Le Grand Remede Francais

LES PILULES PÉRIODIQUES DU DR LEDUC.

Récompense.—Les dames qui feront usage de ces pilules pendant une période raisonnable, et d'après les instructions, et qui ne seront pas guéries de quelqu'une des maladies pour lesquelles elles sont recommandées, seront remboursées de leur argent sur demande faite à notre bureau, mais elles ne doivent pas faire usage des pilules pendant la grossesse. Ces pilules sont composées de médicaments les plus purs et reconnus pour agir directement sur les organes génitaux des femmes. Elles sont enveloppées dans des capsules à l'épreuve de l'air, et de cette manière elles peuvent conserver toute leur force et leur efficacité pendant des années sous tous les climats.

Assurez-vous que l'on vous donne la véritable pilule Périodique du Dr Leduc.

McGOWN & COCKBURN,
888, Rue Principal, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

Correspondance sollicitée.

6m 30,12,86

LE STARR KIDNEY PAD.

Est un remède, sûr et infaillible dont les effets sont durables pour les maladies, et affections des rognons, de la vessie et des voies urinaires, ou autres donnant des maux de reins et de côtés, etc., ou produisant des désordres tels que les urines fréquentes et difficiles, douloureuses ou trop abondantes, la retention et le sédiment de l'urine, des symptômes d'hydropisie, etc., dénotant la présence des affections ordinaires des organes sécréteurs de l'urine telles que la gravelle, le catarrhe de la vessie et des canaux, la maladie de Bright, l'hydropisie, les calculs, la débilité nerveuse.

On peut se procurer gratis des pamphlets et des témoignages chez les pharmaciens.

Prix, sachet pour enfants, $1.50. Remède efficace pour les enfants qui souffrent des faiblesses de reins.

Sachet ordinaire $2.00. Sachet de reins spécial pour les maladies chroniques.

La Cie Starr Kidney Pad de Toronto, continue d'introduire dans cette Province leur fameux remède, et il n'est que juste d'attirer l'attention sur la longue période de succès qui a accueilli son grand antidote pour tant de maladies douloureuses. Le témoignage de personnes dignes de foi démontrent que des cas invetérés de maladies de Bright et de rognons ont été guéris par l'usage de ces sachets, qui n'ont pas d'égaux pour le traitement des difformités du dos, les faiblesses des organes lombaires et urinaires.

(Victoria Colonist, Sept. 11, 1886.)

Insistez pour avoir ce que vous demandez. On sollicite des correspondances.

McGOWN & COCKBURN,
888 Rue Principale, Winnipeg,
Seuls agents pour le gros.

6m 30,12,86

AVIS.

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, pour l'obtention d'un acte incorporant l'église appelée *The Central Congregational Church of Winnipeg*.

GEO. C. MORTIMER,
Pour les requérants.

4ins.17.3.87.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la prochaine session du parlement du Canada, d'un acte pour consolider et amender les actes relatifs à la "Compagnie de Chemin de Fer et de Navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson,"

MacDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs des Requérants.

Winnipeg, 7 mars, 1887.

6ins.10.3.87.

R. R. Keith & Cie.

GRAINES

POUR CHAMPS, LÉGUMES ET FLEURS DE JARDIN.

LA NEUVIÈME EDITION ANNUELLE de notre catalogue illustré sera mallée franc de port à tous ceux qui en feront la demande.

Catalogue pour les pris du gros aux commerçants seulement.

R. R. KEITH & Cie.
Winnipeg.

3ins.17.2.87.

☞ 5 lbs de Thé du Japon, de qualité supérieure, feuille naturelle, pour $1.00.

☞ 4 lbs de Thé Noir, qualité supérieure, pour $1.00.

20 lbs de Sucre Blanc pour $1.00 à ceux qui achèteront 5 lbs de Thé à 50 cts la livre.

Nous parlons le français.

J. G. MILLS & CIE,
Marchands de Thés,
368 rue Principale,
Winnipeg.

1a 10,6,86

GUILBAULT et LANTHIER

BLOC ROYAL,

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

MM. GUILBAUT & LANTHIER ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont ouvert un établissement de FERBLANTIER à l'ancienne place de M. G. Longpré, et toutes commandes qu'on voudra leur confier seront exécutées à des prix très-modérés et sous le plus court délai.

Couvertures en Fer Blanc,
Tôle Galvanisée,
Tôle Noire ;

REPARATION DE TOUTE ESPECE, Etc.

M. Lanthier s'occupera aussi de poser les appareils de chauffage et exécutera tout ouvrage en plomb.

Une visite est sollicitée.

N'oubliez pas l'endroit :

Guilbault et Lanthier,

"BLOC ROYAL."

Avenue Provencher,

SAINT-BONIFACE.

2m 16. 9. 86.

AVIS.

Nr. D. McDONALD & Cie.,

(Ci-devant de la Compagnie *American Plumbing Co.*)

viennent d'ouvrir une place d'affaire, au

No. 251 Rue Principale

VIS-A-VIS LA RUE SAINTE-MARIE, WINNIPEG,

où ils s'occuperont de tout ouvrage en

PLOMB ET D'APPAREIL DE CHAUFFAGE A LA VAPEUR

Ils sont prêts à recevoir et exécuter tous contrats et commandes qu'on voudra leur confier, tel que posage d'appareil de chauffage à eau chaude et à vapeur, tuyaux à gaz, ouvrage de plombier, etc.

Ouvriers de première classe pour tous les ouvrages.

Un assortiment considérable de

Tuyaux, Objets en Cuivre, etc.,

toujours en main.

M. McDONALD a posé des appareils de chauffage dans plusieurs des bâtisses les plus considérables de la Province et ils fonctionnent tous parfaitement.

Toujours à vendre aussi, et ceci s'adresser plus particulièrement aux cultivateurs,

POMPES A BRAS ET POMPES A DOUBLE ACTION.

Une visite est sollicitée.

1m. 10. 6. 86.

Poudre a Pate Victoria,

Vendue par

MM. F. LÉTOURNEAU et N. GERMAIN

Epiciers, de Saint-Boniface.

La plus Forte, la plus Pure, la plus Economique et la Meilleure sur le Marché.

Boites de 8 et 16 onces ; 20c. et 35c. ; Plein poids. Demandez-la a votre Epicier.

C. H. GIRDLESTONE,

Propriétaire de Moulin pour Moudre les Epices et Manufacturier de Vinaigre.

1a 18,3, 86

Universite de Manitoba.

Avis est par les présentes donné que les examens de l'Université de Manitoba commenceront lundi, le 9ème jour de mai prochain, à 7 heures du matin, en la cité de Winnipeg. Les candidats devront, vingt jours avant les examens, donner au registraire un avis de leur intention de se présenter aux examens. Ces avis devront être sur des blancs qui leur seront fournis par le registraire sur demande. Les candidats devront aussi mentionner les matières sur lesquelles ils doivent passer leur examen. Dans le cas d'élèves appartenant à quelque collège affilié, ils devront faire contresigner leur avis par le principal ou supérieur du collège.

T. A. BERNIER,
Registraire.

3ins.12.4.87.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation incorporant une compagnie ayant pour objet la construction et l'exploitation d'une ligne de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg, se dirigeant au sud jusqu'à un point sur la frontière internationale dans les anciennes limites de la province de Manitoba, et aussi une ligne de chemin de fer de la cité de Winnipeg à la ville de Portage-la-Prairie et aussi la construction et l'équippement d'une ligne de télégraphe et de téléphone ou les deux en rapport avec les dites lignes de chemin de fer.

Et aussi tous les autres pouvoirs ordinaires conferés à une compagnie de chemin de fer.

Daté, 4 avril, A.D. 1887.

CHESTER GLASS,
Solliciteurs des requérants.

2ins.12.4.87

AVIS

Avis est par les présentes donné, qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, à l'effet d'obtenir la passation d'un acte pour incorporer une compagnie ayant pour objet de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et un télégraphe, depuis la cité de Winnipeg, dans une direction sud jusqu'à un point à ou près de la frontière internationale, dans les anciennes limites de la Province de Manitoba.

Daté à Winnipeg, le 21 mars A.D. 1887.

N. F. HAGEL,
Solliciteur des requérants.

4ins,24.3.87.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Chemin de Fer et de Bateaux à Vapeur de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, s'adressera au Parlement du Canada à sa prochaine session, pour obtenir des amendements à sa charte, l'autorisant à prolonger, construire équipper et exploiter sa ligne de chemin de fer de son terminus sud, dans la cité de Winnipeg, au sud jusqu'à un point dans les anciennes limites de la Province de Manitoba, à ou près de la frontière du Canada et des Etats-Unis, avec pouvoir de se raccorder avec aucun chemin ou aucuns chemins de fer des Etats-Unis actuellement construits ou qui pourront l'être à l'avenir.

Daté le 22 mars A.D. 1887.

D. J. BEATON,
Secrétaire.

9ins.24.3.87.

AVIS.

AVIS est par le present donné qu'un règlement, pour prélever la somme de trois mille piastres par l'émission de débentures dans le but d'aider à la construction d'un moulin à farine, a été soumis au Conseil de la municipalité de DeSalaberry, et que le vote des contribuables ayant le droit de voter sur tel règlement, sera en vertu des dispositions de "l'Acte Municipal de Manitoba 1886," pris le dix-huitième jour d'Avril prochain, au lieux indiqués ci-dessous :

Quartier No. 1.—Dans la maison de M. Martin-Jérôme ;

Quartier No. 2.—Dans la salle du Conseil Municipal, dans la bâtisse de Comté :

Quartier No. 3.—Dans la maison de Joseph Gladu, et pour le Tp. 4, Rang 3, dans la maison de James Kelly.

L'actif de la Municipalité de DeSalaberry est de $6,247.42, et son passif de $1,241.46.

Le montant total de l'évaluation, d'après le dernier rôle révisé, est de $515,375.00.

Le dit règlement subira sa troisième lecture le vingt-cinquième jour d'Avril prochain, et est conservé de record dans le bureau du soussigné où il pourra être lu d'ici à la votation

Daté à St. Pierre, ce 7ième jour de Mars A.D. 1887.

L. M. P. NOEL,
Sec.-Trésorier de DeSalaberry.

7ins. 10-3-87

AVIS PUBLIC.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE MANITOBA.

Avis est par les présentes donné que conformément à la 50ème règle de l'Assemblée Législative, les délais fixés pour pour recevoir des requêtes pour Bills Privés expireront jeudi, le 28ème jour d'Avril prochain.

C. A. SADLEIR,
Greffier, Assemblée Législative.

Winnipeg, 2 avril 1887.

2 ins 7 4 87

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Les délais pour recevoir des soumissions pour la construction d'un

PONT DE GRAND CHEMIN

SUR LA RIVIÈRE DE L'ARC, A

CALGARY, T. N.-O.,

sont par les présentes prolongés jusqu'à MERCREDI, LE 20 AVRIL, 1887.

Par ordre,

A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 avril 1887.

2ins.12.4.87.

Soumissions pour permis de couper du bois sur les Terres de la Puissance dans le district d'Alberta, T. du N.-O.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et marquées "Soumissions pour une limite de bois," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de lundi le 2 mai prochain, pour la limite de bois No. 553, contenant une superficie de 34½ milles carrés, plus ou moins, située sur la Rivière Quarante Milles, un tributaire de la Rivière de l'Arc, et à environ quatre milles au nord de la station de Banff, sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le district d'Alberta.

Des plans montrant la position approximative de cette limite, ainsi que les conditions auxquelles un permis sera accordé, peuvent être obtenus à ce département ou aux bureaux des terres de la Couronne à Winnipeg et Calgary.

A. W. BURGESS,
Sous-ministre de l'intérieur.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 2 avril 1887.

2ins.12.4.87,



AVIS.

AUX MEUNIERS ET AUTRES DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET DANS MANITOBA, A L'OUEST DU PREMIER MÉRIDIEN PRINCIPAL SEULEMENT.

DES SOUMISSIONS, accompagnées par des échantillons de cent livres, et portant la suscription "Soumission pour Farine," seront reçues aux agences indiennes ci-dessous mentionnées, dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'à vendredi midi, le 29 avril, 1887.

Agent.	Agence.
H. Martineau......	The Narrows, Lac Manitoba.
J. A. Markle......	Birtle.
J. J. Campbell....	Montagne de l'Original.
A. McDonald......	Lacs Croches.
W. S. Grant........	Réserve Assiniboine.
P. J. Williams....	Montagne la Lime.
J. B. Nash..........	Réserve Muscowpetung.
H. Keith..............	Montagne de Tondre.
J. M. Rae..........	Prince-Albert.
J. A. McKay........	Battleford.
G. G. Mann........	Lac L'Oignon.
J. A. Mitchell......	Victoria
W. Anderson......	Edmonton.
S. B. Lucas.........	Montagne la Paix.
W. Pocklington...	Réserve des Gens du Sang.
W. Begg..........	Traverse des Pieds Noirs.
W C de Balinhard.	Réserve des Sarcés.

Des formes de soumission, donnant tous les détails quant à la qualité, la quantité et les endroits de livraison de la fleur demandée, peuvent être obtenues en s'adressant à aucun des agents sus-nommés, du département des affaires indiennes, Ottawa, ou du Commissaire des Sauvages, pour Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, Régina ; et aucune soumission ne sera considérée si elle n'est point faite sur une de ces formes.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté, approuvé par l'agent des sauvages du district, pour au moins cinq pour cent du total de la soumission, lequel sera confisqué si le soumissionnaire refuse de faire un contrat basé sur la soumission quand il sera requis de ce faire, ou s'il manque de remplir son contrat à la satisfaction du département. Si le soumissionnaire le préfère, il pourra laisser à l'agent, au lieu d'un chèque accepté, un montant égal en billets d'une des banques incorporées du Canada. Les chèques ou argents accompagnant les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront retournés, mais un chèque déposé par un soumissionnaire heureux sera retenu jusqu'à complétion satisfaisante de son contrat.

Chaque soumissionnaire est requis de montrer dans sa soumission le plein prix de toute la farine qu'il est prêt à livrer sous contrat sans quoi sa soumission ne sera pas acceptée.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions qu'il sera libre au département d'accepter pour garantir l'exécution fidèle du contrat.

Les soumissions seront considérées pour une partie ou pour toute la quantité de la farine demandée à aucun endroit donné.

Les soumissionnaires résidant près d'une agence mais désirant soumissionner pour une autre agence plus éloignée, peuvent déposer leurs soumissions et échantillons pour l'agence la plus éloignée, à la moins éloignée des agences sus-mentionnées, ou au Commissaire des Sauvages à Régina.

Les échantillons de farine seront retournés, si on le désire, aux soumissionnaires malheureux sur leur demande, et l'échantillon soumis par le soumissionnaire heureux pourra être compté par lui comme livré en accompte sur son contrat.

Dans tous les cas où le transport se fait en char qu'en partie seulement, les entrepreneurs doivent s'arranger de manière à ce que leur farine soit expédiée sans délai des stations de chemin de fer à l'entrepot du gouvernement à l'endroit de la livraison.

La plus basse ou aucune des soumissions, ne sera pas nécessairement acceptée.

L. VANKOUGHNET,
Député du Surintendant Général des Affaires Indiennes.

Département des Affaires Indiennes,
Ottawa, 20 février, 1887.

N.B.—Le Surintendant Général des Affaires des Sauvages acceptera des soumissions pour la livraison de la fleur ci-dessus mentionnée, des meuniers et autres personnes, dans les Territoires du Nord-Ouest et Manitoba jusqu'à la frontière du côté est.

6ins.24 3.87

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session pour l'obtention d'un acte incorporant une compagnie ayant pour objet de construire et exploiter une ligne de chemin de fer de la cité de Winnipeg, dans une direction sud ou sud-est, jusqu'à un point sur la frontière internationale, dans les limites de l'ancienne Province de Manitoba, et aussi pour l'érection et l'équippement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer.

Et tous les autres pouvoirs généralement octroyés à une compagnie de chemen de fer.

Winnipeg, 1er Avril 1887.

Morice, Allen & Townley,
Soliciteurs des requerants.

4ins.7.4.87.

VICK'S

• FLORAL GUIDE FOR 1887 •

Now ready, contains 2 Colored Plates, hundreds of Illustrations, and nearly 200 pages—32 pertaining to Gardening and Flower Culture, and over 150 containing an Illustrated List of nearly all the FLOWERS and VEGETABLES grown, with directions how to grow them, where the best SEEDS, PLANTS, and BULBS can be procured, with prices of each. This book mailed free on receipt of 10 cents, and the 10 cents may be deducted from the first order sent us. Every one interested in a garden, or who desires good, fresh seeds, should have this work. We refer to the millions who have used our seeds. Buy only Vick's Seeds at Headquarters. JAMES VICK, SEEDSMAN, Rochester, N. Y.

Over 6,000,000 PEOPLE USE

FERRY'S SEEDS

D. M. FERRY & CO. are admitted to be the LARGEST SEEDSMEN in the world.

D. M. FERRY & CO'S Illustrated, Descriptive & Priced SEED ANNUAL For 1887 will be mailed FREE to all applicants, and to last season's customers without ordering it. Invaluable to all. Every person using Garden, Field or Flower SEEDS should send for it. Address D. M. FERRY & CO. Windsor, Ont.

Their Seeds are popular because they are good.

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour des provisions aux Sauvages" seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de samedi le 30 avril 1887, afin de distribuer durant l'année fiscale finissant le 30 juin 1888, ces provisions aux Sauvages, consistant en Farine, Lard, Epiceries, Ammunition, Ficelle, Bœufs, Vaches, Taureaux, Instruments Aratoires, Outils, etc., devant être livrés à différents endroits dans Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

Les blancs de soumissions contenant les particularités relatives aux provisions requises, dates de leur livraison, etc., peuvent être demandés au soussigné ou au commissaire des Sauvages à Régina ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Des soumissions peuvent être faites séparément pour chacune des marchandises demandées, ou pour une partie quelconque des marchandises demandées, ou pour toute les marchandises désignées dans les cédules et le département se réservant le droit de refuser le tout ou une partie quelconque d'une soumission.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une Banque Canadienne en faveur du Surintendant-Général des Affaires des Sauvages pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accepter le contrat lorsqu'il en sera requis de le faire ou s'il ne le remplit pas tel que requis. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera retourné.

Les soumissionnaires doivent mentionner dans la colonne spéciale de la Cédule, la valeur totale des marchandises pour lesquelles ils soumissionnent, ou leurs soumissions ne seront pas prises en considération.

En sus de la signature du soumissionnaire, chaque soumission devra être signée par deux cautions acceptables par le Département pour la bonne exécution du contrat.

Quand des instruments d'une marque particulière sont demandés, c'est parce que les articles désignés conviennent mieux au département pour l'usage auquel ils sont désignés ; dans ce cas, la compétition entre les soumissionnaires ne peut avoir lieu qu'au sujet du transport des marchandises à l'endroit où elle doivent être livrées.

Dans tous les cas le transport doit être fait par voie ferrée, les entrepreneurs devant faire les arrangements nécessaires pour faire transporter immédiatement ces provisions des gares de chemin de fer à leur destination dans le magasin du gouvernement à l'endroit de leur livraison.

Les soumissionnaires doivent prendre soigneusement connaissances des conditions suivantes :

1o. Les Provisions ne seront payées avant que le Département soit assuré de la livraison exacte de chaque article pour lequel paiement est demandé.

2o. Aucune soumission pour provisions d'une description différente à celle donnée dans l'index ne sera prise en considération, et les provisions qui, lors de leur livraison, seront trouvées d'une qualité différente à celle demandée, seront refusées par les agents du Département ; et l'entrepreneur et ses cautions seront tenus responsables de toute perte encourue par le Département pour ne pas avoir délivré les marchandises tel que requis par les conditions du contrat.

3o. Il est bien entendu que les provisions doivent être livrées aux différents endroits pour le prix mentionné dans la soumission ; *qu'aucune charge additionnelle ou aucun autre compte ne sera admis* et qu'un compte devra accompagner chaque envoi séparé de provisions. Un compte pour chaque livraison séparée devra aussi être expédié au département des affaires des Sauvages à Ottawa et un autre au Commissaire des Sauvages à Régina, si les provisions sont pour les Territoires du Nord-Ouest.

Lorsque les provisions seront pour être livrées dans la surintendance du Manitoba le compte en triplicata devra être envoyé à E. McColl, Winnipeg.

4o. Les prix doivent être donnés pour les articles à être livrer à chaque endroit de livraison mentionné dans la Cédule pour chaque article pour lequel une soumission a été donnée, et non un prix approximatif par chaque article à tous les endroits de livraison ; aucune soumission basée sur un système de prix approximatif sera prise en considération.

5o. Les soumissionnaires doivent comprendre le coût, non-seulement pour expédier leurs échantillons au département des Affaires des Sauvages, mais aussi le prix du fret encouru pour retourner tels échantillons au soumissionnaire.

6o Lorsque les échantillons sont pour être livrés "semblable échantillon" les soumissions doivent dire que l'échantillon peut être vu soit au département des Affaires des Sauvages, au bureau du Commissaire des Sauvages à Régina, au bureau de l'inspecteur en charge à Winnipeg, ou à n'importe lequel des agents sous-mentionnées.

MANITOBA.

Agent.	Agence.
H. Martineau........	Aux Etroits, lac Manioba
F. Ogletree..........	Portage-la-Prairie.
A. M. Muckle.......	Saint-Pierre.
R. J. N. Pither......	Fort Francis.
Geo. McPherson...	Assabaskasing.
John McIntyre......	Savanne.
J. Reader.............	Grands Rapids.
A. McKay...........	Rivière Beren.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

Agent.	Agence.
J. A. Markle.........	Birtle.
J. J. Campbell......	Montagnes de Rennes.
A. McDonald........	Lacs Croches.
W. S. Grant.........	Reserve Assiniboine.
P. J. Williams......	File Hills.
J. B. Lash............	Réserve Muscowpetung.
H. Keith..............	Montagnes Touchwood.
J. M. Rae	Prince Albert.
J. A. MacKay.......	Battleford.
G. G. Mann	Lacs Oignon.
J. A. Mitchell.......	Victoria.
W. Anderson........	Edmonton.
S. B Lucas...........	Montagne de la Paix.
W. Pocklington.....	Réserve des Sangs.
M. Begg...............	Traverse des Pieds Noirs
W C de Ballinarhd	Réserve des Sarcys.

Et on ne s'occupera aucunement de l'échantillon d'un article quelconque accompagnant la soumission si un échantillon complet de tel article est exposé au département des Affaires des sauvages ou à aucun autre Bureau ou agences susdits.

7o. Ces Cédules ne doivent pas être détruites—elles doivent être retournées entières au Département quand même on aurait soumissionné que pour un seul article—et les soumissionnaires doivent, dans la lettre accompagnant leurs soumissions, nommer les pages de la Cédule sur lesquelles sont les articles pour lesquels ils ont soumissionné.

La plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

L. VANKOUGHNET,
Député Surintendant-Général des Affaires des Sauvages.

Département des Affaires des Sauvages
Ottawa, Février, 1887.

4 ins 7 4 87